



Rupture periode essai après son terme

Par Mat2024

Bonjour, mon employeur a rompu Le periode essai 4 mois après le début sachant qu'il été de 3 mois et il a pas été renouvelé. Que est ce que je peux réclamer?C'est un licenciement abusif ? Mon salaire net est de 2200 et j'ai eu 5 mois dans le entreprise avec le préavis compris.Merci,

Par Henriri

Hello !

Oui effectivement si votre employeur prétend avoir mis fin à votre période d'essai alors que son terme était déjà dépassé alors il n'a pas mis fin à cette période d'essai, mais de fait il vous a plutôt licencié sans respecter ses obligations de procédure ni de motif légitime.

Pouvez-vous reproduire ici la clause de votre contrat de travail relative à cette période d'essai ? A quelle date avez-vous commencé à travailler pour cet employeur ?

Pouvez-vous également nous dire par quel moyen il a mis fin à votre travail (oral, mail, LRAR...? A quelle date et en quels termes exacts et complets vous en a-t-il informé ?

A+